



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

- a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;
- b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;
- e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;
- f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. NEVAKSHONOFF termine son intervention.

Mardi 7 décembre 1999

Après les interventions de MM. DERKACH et MARTINDALE, M. DYCK prend la parole jusqu'à midi et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTÉ

M. le *ministre* SELINGER dépose le rapport annuel de la Government Information Systems Management Organization (Man.) Inc. pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 98)

M. ASHTON, *ministre de la Voirie et des Services gouvernementaux*, fait une déclaration au sujet des activités du gouvernement provincial concernant la restructuration de l'industrie du transport aérien au Canada.

M. PRAZNIK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} SMITH (Fort Garry), MM. SCHELLENBERG et PITURA, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que M. FAURSCHOU font des déclarations de député.

Il est convenu, à l'unanimité, que l'Assemblée siégera de 10 heures à midi et poursuivra ses travaux à 13 h 30 le jeudi 9 décembre 1999.

Il est convenu, à l'unanimité, que le vote sur l'adresse en réponse au discours du trône aura lieu immédiatement après l'examen des affaires courantes le jeudi 9 décembre 1999.

Il est convenu, à l'unanimité, que, le jeudi 9 décembre 1999, l'Assemblée ajournera ses travaux après le vote sur l'adresse en réponse au discours du trône au lundi 13 décembre 1999.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

- a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;
- b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;
- e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;
- f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. DYCK termine son intervention.

Après les interventions de M^{me} CERILLI, de M. STEFANSON, de M^{me} la *ministre* MIHYCHUK, de M^{me} DACQUAY et de M. le *ministre* LEMIEUX, M. MAGUIRE prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES